



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 6369

Texte de la question

M. Alain Néri demande à M. le ministre des affaires étrangères si, quarante ans après la fin officielle des combats en Algérie, dans le cadre de la politique de coopération franco-algérienne et de réconciliation entre les peuples français et algérien, il ne lui paraît pas important et indispensable que les harkis, citoyens français qui avaient fait le choix de leur avenir dans la France et avaient servi loyalement leur pays, soient aujourd'hui autorisés à se rendre en Algérie comme tout citoyen français. Il leur serait ainsi possible de revoir leurs parents, leur village et de retrouver leurs racines, droit légitime pour tout homme. Il lui demande donc s'il a l'intention d'intervenir auprès des autorités algériennes pour que les harkis obtiennent satisfaction et puissent se déplacer librement.

Texte de la réponse

La question des Harkis renvoie à une page particulièrement douloureuse de l'histoire commune franco-algérienne. Aujourd'hui, la France et l'Algérie s'emploient à refonder leur relation bilatérale, en traçant de nouvelles perspectives et en se tournant vers l'avenir. Cette volonté partagée de construire une relation nouvelle, confiante et apaisée, ne doit pas conduire à occulter le passé. De nombreux Harkis veulent renouer leurs liens indissolubles avec leur terre natale. Les autorités françaises attachent une grande importance à ce que ces citoyens français ayant de profondes attaches personnelles avec l'Algérie puissent se rendre dignement dans ce pays. La prochaine visite d'Etat du Président de la République en Algérie sera l'occasion de marquer auprès des autorités algériennes notre attachement à ce que tous les citoyens français puissent circuler librement entre les deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6369

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 février 2003

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4094

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1378